



Conseil d'administration du 23 septembre 2020
Membres en exercice : 54
Membres présents ou suppléés : 53
Membres ayant donné mandat : 0

DELIBERATION n° 2020-05 **COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 7 septembre 2020, s'est réuni le 23 septembre 2020, à la salle polyvalente d'Arc-en-Barrois, commune du siège de l'établissement, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331-8 et R331-23 ;
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts ;
Vu le règlement intérieur de l'établissement public du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;
Vu le courrier du 23 septembre 2020 cosigné par les présidents des conseils départementaux de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne désignant monsieur Nicolas LACROIX comme membre du bureau ;
Vu la déclaration conjointe des représentants des présidents des Régions Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté désignant madame Marie-Guite DUFAY comme membre du bureau ;

Le conseil d'administration, après avoir voté par collège les représentants pour siéger au bureau, approuve :

Article 1 :

Pour ce qui concerne la représentation des services de l'Etat, Monsieur Nicolas SCHMIT, président du conseil d'administration, a recueilli une candidature : le directeur départemental des territoires de la Haute-Marne.

Le directeur départemental des territoires de la Haute-Marne est élu membre du bureau, à l'unanimité, par vote à main levée des sept membres votants.

Article 2 :

Pour ce qui concerne la représentation des collectivités territoriales, Monsieur Nicolas SCHMIT, président du conseil d'administration, a recueilli trois candidatures : Marie-Claude LAVOCAT, maire de Châteauvillain,

Yvette ROSSIGNEUX, maire de Giey-sur-Aujon,
Frédéric NAUDET, représentant la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais.

Le résultat de l'élection s'établit de la façon suivante :

Frédéric NAUDET : 7 voix
Yvette ROSSIGNEUX : 1 voix
Marie-Claude LAVOCAT : 6 voix

Monsieur Frédéric NAUDET est élu membre du bureau en ayant obtenu le plus grand nombre de voix lors du scrutin à bulletin secret organisé auprès des quatorze membres votants.

Article 4 :

Pour ce qui concerne la représentation des personnalités à compétence locale, Monsieur Nicolas SCHMIT, président du conseil d'administration, a recueilli trois candidatures : Olivier LANDEL, représentant les propriétaires forestiers privés de la Haute-Marne, Patrick LHUILLIER, représentant les chasseurs de la Haute-Marne, Jean-Marie ROLLET, représentant d'associations de protection de la nature de la Haute-Marne.

Le résultat de l'élection s'établit de la façon suivante :

Olivier LANDEL : 8
Patrick LHUILLIER : 3
Jean-Marie ROLLET : 5

Monsieur Olivier LANDEL est élu membre du bureau en ayant obtenu le plus grand nombre de voix lors du scrutin à bulletin secret organisé auprès des seize membres votants.

Article 5 :

Pour ce qui concerne la représentation des personnalités à compétence nationale et les représentants des organismes à compétence nationale, Monsieur Nicolas SCHMIT, président du conseil d'administration, a recueilli une candidature : Monsieur Régis MICHON, directeur territorial Côte-d'Or – Saône-et-Loire de l'Office national des forêts.

Monsieur Régis MICHON, directeur territorial Côte-d'Or – Saône-et-Loire de l'Office national des forêts est élu membre du bureau avec 5 voix (1 bulletin nul et 1 bulletin blanc) lors du scrutin à bulletin secret organisé auprès des sept membres votants.

Article 6 :

Le bureau est composé des membres suivants :

Monsieur Nicolas SCHMIT – président du conseil d'administration
Monsieur Jean-Claude VOLOT – 1^{er} vice-président du conseil d'administration
Monsieur Stéphane WOYNAROSKI – 2^{ème} vice-président du conseil d'administration
Monsieur Bruno FAUVEL – président du conseil scientifique
Monsieur Baptiste QUOST – représentant du personnel
Madame Marie-Guite DUFAY, présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté
Monsieur Nicolas LACROIX – président du département de la Haute-Marne
Monsieur le directeur départemental des territoires de la Haute-Marne
Monsieur Frédéric NAUDET – représentant des collectivités territoriales
Monsieur Olivier LANDEL – représentant des personnalités à compétence locale
Monsieur Régis MICHON, Office national des forêts – représentant les personnalités et les organismes à compétences nationales.

Article7

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc en Barrois, le 23 septembre 2020

La directrice par intérim



Véronique GENEVEY

Le président du conseil d'administration

Nicolas SCHMIT

